

**RELEVÉ DE DECISIONS
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL D'HELLEMES
DU JEUDI 22 JUIN 2023**

**23/39 Aide à la prise de la licence sportive en club et ou cotisation de l'association –
Reconduction du dispositif pour la saison 2023/2024**

Résumé :

La Commune associée d'Hellemmes porte une politique sportive particulièrement volontariste à l'attention des enfants, notamment en défendant un droit au sport dès le plus jeune âge. Cette volonté politique de réduire les inégalités d'accès au sport fédéral pour les familles Hellemmoises ayant des enfants âgés de 2 à 11 ans s'est concrétisée par la création d'un dispositif d'aide à la prise de licence sportive. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le renouvellement et l'élargissement de la tranche d'âge des bénéficiaires passant de 2/11 ans à 2/14 ans pour la saison 2023/2024.

Adoptée à l'unanimité

23/40 Octroi d'aides habitat durable, transition écologique et façades

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, la ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et ou ravalement de façades, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une prime de rénovation de façade de 750 €.

Adoptée à l'unanimité

**23/41 Aides Habitat Durable, Transition Ecologique et Façades – Plafonds d'aide collective
aux copropriétés et mise à jour des plafonds de ressources**

Résumé :

Par délibération n° 21/83 du 05 février 2021, la Ville de Lille a opéré une refonte de son dispositif d'aides municipales en matière de rénovation de l'habitat ancien ainsi qu'une redéfinition des critères et conditions d'octroi des primes à la rénovation durable des logements privés anciens. Aujourd'hui, la mise à jour par l'Agence Nationale de Rénovation de l'Habitat (ANAH) de ses plafonds de ressources nécessite d'actualiser les plafonds pour le calcul des aides municipales. Par ailleurs, la montée en charge de la rénovation des copropriétés nécessite de réserver l'aide de la ville sur son cœur de cible.

Adoptée à l'unanimité

23/42 Relance marché d'abattage et d'essouchage des arbres pour la Ville de Lille et ses communes associées

Résumé :

Pour assurer l'entretien régulier du patrimoine arboricole de la ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et Lomme, il est nécessaire de procéder à la relance du marché relatif à la taille, l'abattage et l'essouchage des arbres.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)

Hellemmes verte : POUR (6)

Faire respirer Hellemmes : POUR (2)

Décidez pour Hellemmes : CONTRE (1)

23/43 Subvention complémentaire à la section du Centre d'Action Sociale d'Hellemmes

Résumé :

La section du Centre d'Action Sociale d'Hellemmes accompagne celles et ceux qui sont en difficultés et contribue à la réduction des inégalités sociales. Afin de faire face aux besoins des usagers confrontés à des difficultés sociales constantes au regard de la situation inflationniste mondiale et au déficit réel bien que contenu de l'EHPAD la Sabotière, la section du Centre d'Action Sociale d'Hellemmes sollicite une subvention auprès de la Ville de Lille d'un montant de 362 000€.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Messieurs Gherbi et Zouareg (membres du Comité de Gestion)

23/44 Frigos solidaires - Renouvellement et nouvelles conventions de mise à disposition - Fixation du tarif – gratuité

Résumé :

Un "frigo solidaire" est un réfrigérateur en libre service, rempli de produits frais, invendus ou produits en date limite de consommation donnés par le voisinage, les commerçants ou les restaurateurs. Ce dispositif permet aux plus démunis de se nourrir et évite le gaspillage alimentaire. Les conventions de mise à disposition des frigos par la ville à ces partenaires sont conclues pour une durée de 3 ans. 5 d'entre-elles sont expirées et nécessitent d'être renouvelées. Il est demandé au Conseil Communal de fixer la gratuité de la mise à disposition des frigos solidaires auprès des partenaires.

Adoptée à l'unanimité

23/45 Quartier de Fives : mandat de maîtrise d'ouvrage de la MEL à la Ville de Lille pour la réalisation du projet de piscine d'intérêt métropolitain d'Hellemmes-Fives (site de Fives-Cail)

Résumé :

Par délibération n° 23/163 du 13 avril 2023, le Conseil municipal a validé la candidature de la Ville de Lille à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Métropole européenne de Lille dans le cadre de son plan piscine 2 pour la reconnaissance de l'intérêt métropolitain du projet de piscine Fives-Hellemmes. La Ville a ainsi sollicité les services métropolitains afin d'étudier la possibilité de recevoir un mandat de maîtrise d'ouvrage par la MEL pour réaliser cette opération en son nom et pour son compte.

Cette demande a été favorablement accueillie. L'objet de la présente délibération réside donc notamment dans l'autorisation de signer la convention de mandat et dans la fixation des éléments essentiels de la procédure à mettre en œuvre pour la réalisation de ce projet conjointement définis avec la MEL.

Adoptée à l'unanimité

23/46 Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal – exercice 2022

Résumé :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de gestion du Trésorier.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte :	CONTRE (6)
Décidez pour Hellemmes :	CONTRE (1)
Faire Respirer Hellemmes :	ABSTENTION (2)

23/47 Compte Administratif – exercice 2022

Résumé :

En application de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le Conseil Communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année écoulée. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte administratif 2022.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes :	POUR (24)
Hellemmes verte :	CONTRE (6)
Décidez pour Hellemmes :	CONTRE (1)
Faire Respirer Hellemmes :	ABSTENTION (2)

Monsieur Gherbi, Maire Délégué ne prend pas part au vote et quitte la salle, Madame Joliet prend la présidence

23/48 Commissions Communales – Nouvelle composition suite aux démissions successives de Messieurs Yannick BODELE et Ludovic HOUTTEMANE en qualité de Conseillers Communaux

Résumé :

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élu-e-s au sein de l'assemblée et tout-e conseiller-ère communal-e fait partie, en tant que titulaire, d'une des cinq commissions communales. Suite aux démissions de Messieurs Yannick BODELE et Ludovic HOUTTEMANE et à l'installation de Madame Simone DEPESTEL en qualité de Conseillère Communale, il est demandé au Conseil Communal de valider la nouvelle composition des commissions thématiques.

Adoptée à l'unanimité

23/49 Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2023

Résumé :

Chaque année lors des Conseils Communaux de juin et décembre, les tarifs des services municipaux sont revus et mis en adéquation avec la qualité des services offerts. Ces revalorisations modérées sont souvent indexées sur l'évolution du taux d'inflation. Compte tenu du contexte économique actuel aucune augmentation n'est appliquée aux tarifs antérieurs. Il est demandé au Conseil Communal de valider le nouveau recueil tarifaire.

Adoptée à l'unanimité

23/50 Subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEM N dans le cadre du dispositif de stewards urbains - année 2023

Résumé :

L'action de l'association CITEO ADEM N est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public. Dans la mesure où ce dispositif amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, il est proposé au Conseil Communal la poursuite de ce partenariat pour l'année 2023 et d'arrêter le montant de la subvention à 98.553,60 euros.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)

Décidez pour Hellemmes : POUR (1)

Hellemmes verte : ABSTENTION (6)

Faire Respirer Hellemmes : ABSTENTION (2)

23/51 Renouvellement du dispositif d'achat groupé d'électricité par le biais de la centrale d'achats de l'Ugap

Résumé :

Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'adhésion de la ville au dispositif d'achat groupé par le biais de la centrale de l'union des groupements des achats publics (UGAP) relatif au dispositif électricité et à cet effet, d'autoriser la signature de la convention entre l'UGAP et la ville y afférent.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)

Hellemmes verte : POUR (6)

Faire Respirer Hellemmes : POUR (2)

Décidez pour Hellemmes : CONTRE (1)

23/52 Soutien à la démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire hellemmois – Subventions aux associations

Résumé :

Lors du Conseil Communal du 1^{er} février 2023, par délibération n°23/12, il a été décidé de poursuivre le soutien à la démarche d'accompagnement à la scolarité et de lutte

contre le décrochage scolaire sur le territoire hellemmois, en sollicitant le contrat de ville au titre de la programmation 2023. Ainsi 20 642 € ont été demandés à l'Etat et la commune associée d'Hellemmes, s'est engagée à soutenir ce projet également à hauteur de 20 642 €. Afin de mettre en œuvre ce plan global d'accompagnement à la scolarité et de lutte contre le décrochage, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir attribuer des subventions à hauteur de 29 042 € à destination des associations partenaires de ce projet ; Interstisse, APSCO, AFEV et le Club Léo Lagrange d'Hellemmes.

Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote Mesdames JOLIET, RELIGIEUX et Messieurs BADDOU, EVRARD membres du Club Léo Lagrange

23/53 Subvention 2023 à la caisse des écoles

Résumé :

Dans le cadre de la mise en place du plan de cohésion sociale qui a pour objectif de déployer des équipes pluridisciplinaires afin de soutenir les enfants et les jeunes les plus en difficultés, une convention annuelle de Réussite Educative a été élaborée et signée entre la Caisse des Ecoles et l'Etat afin de permettre la constitution d'équipes de réussite éducative sur les quartiers de Lille, Hellemmes et Lomme situés en politique de la ville. Ces équipes sont en charge de l'accompagnement individuel des enfants les plus en difficulté, repérés dans le cadre de ce dispositif. Afin de poursuivre le travail de coordination au plus près des partenaires, l'intervention qualitative des référents de parcours individualisé et le ciblage des situations d'enfants fragilisés, la Commune associée d'Hellemmes souhaite reconduire une subvention de 15 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2023 et verser un complément de 7200 euros afin que 24 hellemmois puissent participer aux vacances apprenantes.

Adoptée à l'unanimité

23/54 Passation d'un marché de mandat pour la rénovation des écoles Berthelot Sévigné et Jenner à Hellemmes et la restructuration du groupe scolaire Lakanal dans le quartier de Fives à Lille

Résumé :

Depuis plusieurs années, la question de la capacité scolaire du quartier de Fives à Lille et de la commune associée d'Hellemmes se pose de façon récurrente. En effet, plusieurs problématiques et dynamiques impactent ces secteurs : état vieillissant des bâtiments existants, aménagement de la ZAC Fives-Cail, volonté d'équilibrer les effectifs scolaires sur ce territoire. Ainsi, un ajustement de l'offre est prévu pour faire face à l'augmentation des effectifs notamment et améliorer les conditions d'accueil dans les écoles du secteur. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appels d'offres, par Madame le Maire ou son représentant.

Adoptée à l'unanimité

23/55 Action Village d'été et d'hiver au Tiers Lieu « il était une fois » - Maison de quartier des Bois Blancs (MQBB) – Régie technique de proximité – Subvention

Résumé :

Depuis la création d'un tiers Lieu dans le quartier de l'Épine, la Commune associée d'Hellemmes et ses partenaires associatifs proposent une programmation d'actions très

diverses et variées. Ainsi les 16 et 17 décembre 2022 la Maison de Quartier des Bois Blancs a participé à l'action « village d'hiver » qui a rassemblé près de 200 habitants dans un format intergénérationnel, familial ou en lien avec l'équipe enseignante de l'école Rostand. La Commune associée d'Hellemmes souhaite reconduire cet évènement à l'occasion du solstice d'été et d'hiver 2023, en proposant plusieurs animations et ateliers. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Maison de Quartier des Bois Blancs.

Adoptée à l'unanimité

23/56 Logistique urbaine – Participation au projet européen SPOTLOG – Innovations logistiques urbaines vertes et socialement responsables – Programme de coopération interrégionale Interreg Europe 2021-2027 – Accord de partenariat

Résumé :

La logistique urbaine désigne la gestion de l'ensemble des flux physiques, d'informations, des infrastructures et des externalités relatives permettant l'acheminement, le stockage, le retour ou l'évacuation de marchandises à destination ou en provenance de collectivités, entreprises, commerces et particuliers situés dans une aire urbaine dense. Pour répondre à ces enjeux, la Ville de Lille a conventionné en 2022 avec le groupe La Poste et a entrepris différentes démarches pour devenir prochainement support de plusieurs programmes CEE. La Ville de Lille a également rejoint le consortium du projet SPOTLOG, déposé dans le cadre du programme de coopération Interreg Europe 2021-2027. Ce programme vient financer la création de réseaux d'échange d'expérience et de bonnes pratiques, dans le but d'améliorer les politiques publiques. Dans le cas de SPOTLOG, il s'agira de travailler à la création de systèmes logistiques responsables en impliquant les acteurs du secteur et en étudiant les aspects politiques, pratiques et l'impact sur la société de la logistique dite « du dernier kilomètre ». Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la participation de la Ville de Lille au projet « SPOTLOG » au titre du programme INTERREG Europe 2021-2027 et d'autoriser la signature de l'accord de partenariat joint.

Adoptée à l'unanimité

23/57 Subvention complémentaire à l'association Lille Métropole Cinéma Vidéo

Résumé :

Tout au long de l'année l'association Lille Métropole Cinéma Vidéo développe auprès de ses adhérents leurs compétences techniques et artistiques dans le domaine du cinéma, la prise de vue, le montage, la scénarisation, etc... L'association a sollicité en début d'année une subvention de 3000 euros pour l'aider dans son activité. Par délibération n° 23/14 du 1er février 2023, le Conseil Communal a ainsi octroyé une subvention de 2000 euros ; le festival annuel du film amateur n'étant pas encore programmé. Le projet étant maintenant plus avancé et sa programmation prévue au premier trimestre 2024, il y a lieu d'attribuer une subvention complémentaire de 1000 euros.

Adoptée à l'unanimité

23/58 Convention de partenariat « Pass Culture »

Résumé :

Les équipements culturels de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et Lomme souhaitent rejoindre le dispositif « Pass Culture » porté par la SAS Pass Culture

créée en 2019 par le Ministère de la Culture et la banque des territoires de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le « Pass Culture » est un dispositif numérique qui comprend deux volets : l'offre individuelle qui s'adresse aux jeunes de 15 à 20 ans pour leur offrir, sur une application dédiée et géolocalisée, l'accès aux offres culturelles accessibles autour de chez eux, en ouvrant à chacun d'entre eux un crédit et l'offre collective qui s'adresse aux collégiens et lycéens sous la forme d'un crédit mobilisable par les enseignants et adossé à ADAGE (Application Dédiée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle), la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à l'EAC (Education Artistique et Culturelle), Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention annexée à la délibération.

Adoptée à l'unanimité

23/59 Education artistique et culturelle - candidature à la labellisation 100 % EAC

Résumé :

Depuis 2005 la ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et Lomme sont engagées dans une politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui se déploie notamment à destination des élèves du premier degré dans le cadre de leur Projet Educatif Global (PEG). Au regard de cet engagement fort en faveur de l'EAC pour toutes et tous, la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme peuvent ainsi prétendre au label « 100% EAC » délivré par le Haut Conseil à l'Education Artistique et Culturelle.

Ce label « 100% EAC » a vocation à distinguer les collectivités portant un projet ayant pour objectif une EAC pour 100% des jeunes de leur territoire. Il encourage et valorise l'engagement partenarial à l'échelle des territoires à travers les collectivités qui l'animent, dans une logique de mutualisation efficiente des moyens. Ce label est accordé pour une durée de cinq ans, renouvelable.

Adoptée à l'unanimité

23/60 Tarification Festival des popotes roulantes 2023

Résumé :

La Commune associée d'Hellemmes organise son traditionnel « festival des Popotes roulantes » le samedi 16 septembre 2023 au Centre Gustave Engrand à Hellemmes. Il est demandé au Conseil Communal de fixer les tarifs comme suit : payante pour les plus de 12 ans : 5 € l'entrée ou 4,50 € pour les personnes se présentant avec un gobelet réutilisable et gratuite pour les moins de 12 ans ou 12 ans révolus ainsi que pour les étudiants : sur présentation de leur carte d'étudiant 2022-2023 en cours de validité ou la carte 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)

Hellemmes verte : POUR (6)

Faire Respirer Hellemmes : ABSTENTION (2)

Décidez pour Hellemmes : ABSTENTION (1)

23/61 Adhésion de la Ville de Lille pour sa Commune associée d'Hellemmes au Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance Oxygène – Cotisation 2023

Résumé :

La précarité joue un rôle majeur dans le non-recours et le renoncement aux soins. Face à ces constats, la Commune associée d'Hellemmes et sa section du Centre Communal

d'Action Sociale développent une action globale faisant de la santé un outil de lutte contre les exclusions. Pour le mettre en œuvre, elles s'appuient sur des partenaires essentiels comme le CIPD Oxygène afin de renforcer les moyens en termes de réduction des risques et de prévention des addictions au travers des interventions du CAARUD Oxygène. Ainsi, il est proposé que la Ville de Lille, pour sa Commune associée d'Hellemmes, adhère au CIPD Oxygène pour un montant de 34 110 euros au titre de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

23/62 Hellemmes - déclassement du domaine public communal – Immeuble sis 58 rue Faidherbe

Résumé :

La ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis 58 rue Faidherbe à Hellemmes, cadastré 298 AE 1082 pour une contenance de 475 m². Cet immeuble a été occupé par l'association Paul Clermont, centre de soins infirmiers. L'activité a été relocalisée en juin 2019 et l'immeuble est vacant depuis cette date. La ville envisage à terme la cession de cet immeuble. En raison de son état technique dégradé et de sa configuration atypique, cet immeuble ne répond plus au besoin de la collectivité. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le déclassement.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)
Hellemmes verte : CONTRE (6)
Faire respirer Hellemmes : ABSTENTION (2)
Décidez pour Hellemmes : POUR (1)

23/63 Avenant n°1 au marché n°19S0039 – prestation d'enlèvement de tags pour la Ville de Lille et sa commune associée d'Hellemmes

Résumé :

Notifié le 11 juillet 2019 pour un démarrage au 30 juillet 2019, le marché conclu auprès de la société Stop Graff propreté urbaine se terminera le 29 juillet 2023. Or, afin de permettre le lancement de la nouvelle procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du marché (ralenti par la situation de blocage, conséquence de l'intrusion informatique), il est nécessaire de prolonger la durée du présent marché de 6 mois, et ainsi, porter son échéance au 29 janvier 2024 ainsi que d'ajouter au BPU, quatre nouveaux tarifs de prestations de nettoyages spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)
Hellemmes verte : ABSTENTION (6)
Faire Respirer Hellemmes : ABSTENTION (2)
Décidez pour Hellemmes : POUR (1)

23/64 Avis du Conseil Municipal de la ville de Lille et sa Commune associée d'Hellemmes sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal 3 (PLUi 3) arrêté le 10 février 2023 par le Conseil Métropolitain

Résumé :

Le Conseil Métropolitain a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 3 le 10 février 2023. Conformément à l'article L153.33 du Code de l'Urbanisme, le projet de plan arrêté est soumis pour avis aux Communes. La délibération présente les

démarches d'évolutions au PLUi du territoire de Lille Hellemmes et Lomme ainsi que les erreurs ou omissions matérielles qui devront être corrigées. Les documents du projet PLU sont consultables sur le site internet de la MEL ou à la direction de l'urbanisme de la Ville de Lille - 3ème étage.

Adoptée à la majorité

Ensemble réinventons Hellemmes : POUR (24)

Hellemmes verte : CONTRE (6)

Faire respirer Hellemmes : ABSTENTION (2)

Décidez pour Hellemmes : ABSTENTION (1)

23/65 Renouvellement des marchés d'exploitation de chauffage pour la Ville de Lille et sa commune associée d'Hellemmes ainsi que leurs CCAS - Autorisation de signature des marchés

Résumé :

Par délibération n°16/241 du 18 mars 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés d'exploitation des installations de ventilation, chauffage, et climatisation des bâtiments de la Ville de Lille, de sa commune associée d'Hellemmes, ainsi que leurs CCAS. La procédure mise en œuvre a conduit à l'attribution de quatre marchés performantiels comportant la fourniture d'énergie (P1), la maintenance préventive et curative (P2/P9), la garantie totale (P3) ainsi que des investissements nécessaires à la modernisation des installations (P6).

Adoptée à l'unanimité